

SECRÉTARIAT EUROPÉEN COMMUN DE L'OGBL ET DU LCGB A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F.9212.

2-4, rue Pierre Hentges • L-1726 Luxembourg • Téléphone: 29 68 94-1
Téléfax: 40 63 61 • E-mail: info@secec.lu • www.secec.lu



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les dirigeantes syndicales en Europe font campagne contre la violence à l'égard des femmes.

Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues : selon l'ONU, 1 femme sur 3 dans le monde a subi des violences physiques et/ou sexuelles à un moment donné de sa vie.

À l'occasion de la journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, les syndicats luxembourgeois ainsi que la Confédération européenne des syndicats (CES) font appel à la Commission européenne afin de prévenir la violence exercée contre les femmes, que ce soit à la maison ou au travail, dans tous les pays de l'Union européenne.

La violence à l'égard des femmes ne s'arrête pas à la porte du domicile. La violence physique ainsi que la violence psychologique se produisent également sur le lieu de travail, indépendamment de l'âge, du secteur d'activité, de la profession ou du niveau d'études. Certains emplois sont néanmoins particulièrement vulnérables, par exemple les infirmières, les enseignants, les soignants, les nettoyeurs, les travailleurs de l'hôtellerie et le personnel domestique.

C'est pourquoi, en cette journée importante, les syndicats luxembourgeois soutiennent l'initiative de la CES contre la violence envers les femmes. Pour envoyer un signal fort, les dirigeantes syndicales de nombreux pays de l'UE ont conjointement écrit une lettre à la Commission européenne pour l'exhorter s'investir davantage contre la violence.

Les femmes syndicalistes réclament la ratification de la nouvelle Convention 190 de l'OIT concernant la violence et de harcèlement au travail par tous les États membres de l'UE, l'adhésion de l'UE à la convention d'Istanbul et la ratification de la convention d'Istanbul par tous les États membres. La Convention de l'OIT constitue un soutien considérable des efforts engagés par les syndicats, les employeurs et d'autres organisations afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes, y compris dans le monde du travail.

La Convention 190 vise à promouvoir le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement. Ainsi, les gouvernements, en collaboration avec les partenaires sociaux, devront adopter conformément à la législation et aux circonstances nationales et en consultation avec les organisations représentatives d'employeurs et de travailleurs, une approche inclusive, intégrée et tenant compte des considérations de genre, qui vise à prévenir et à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

SECRÉTARIAT EUROPÉEN COMMUN DE L'OGBL ET DU LCGB A.s.b.l.

R.C.S. Luxembourg F.9212.

2-4, rue Pierre Hentges • L-1726 Luxembourg • Téléphone: 29 68 94-1

Téléfax: 40 63 61 • E-mail: info@secec.lu • www.secec.lu



Elle consiste notamment à:

- interdire en droit la violence et le harcèlement
- garantir que des politiques pertinentes traitent de la violence et du harcèlement
- adopter une stratégie globale afin de mettre en œuvre des mesures pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement
- garantir l'accès à des moyens de recours et de réparation ainsi qu'à un soutien pour les victimes
- prévoir des sanctions
- élaborer des outils, des orientations et des activités d'éducation et de formation
- garantir l'existence de moyens d'inspection et d'enquête efficaces pour les cas de violence et de harcèlement, y compris par le biais de l'inspection du travail ou d'autres organismes compétents

Les syndicats luxembourgeois appellent donc le gouvernement luxembourgeois à adopter dès que possible la nouvelle norme de l'OIT, votée lors de la dernière Conférence internationale du travail en juin 2019 à Genève.

Pour votre information, veuillez trouver ci-joint la lettre des dirigeantes syndicales, adressée à la Présidente de la Commission Ursula von der Leyen et à la Commissaire désignée Helena Dalli, en charge du dossier de l'égalité dans la prochaine Commission européenne.